



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN
SIMULATEUR DE NAVIGATION COMPRENANT
UN MODULE PÊCHE

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Cahier des Clauses
Particulières

TABLE DES MATIERES

1	Dispositions Générales.....	3
1.1	Objet du marché.....	3
1.1.1	Postes élèves.....	3
1.1.2	Poste professeur.....	5
1.1.3	Simulateur pêche.....	7
1.1.4	Module SNSM.....	8
1.1.5	Garantie, mises à jour et SAV.....	8
1.2	Durée et délai d'exécution du marché.....	8
1.3	Intervenants.....	8
2	Modalités de retrait et présentation des offres.....	9
2.1	Pièces particulières.....	9
2.2	Modalités de retrait.....	9
2.3	Présentation des offres.....	9
2.4	Modalités et date limite de remise des offres.....	9
3	Les conditions d'attribution du marche.....	10
	Le jugement des offres :	10
4	LIEU, CONDITIONS DE LIVRAISON, INSTALLATION, paiement.....	11
4.1	Livraison.....	11
4.2	Installation.....	11
4.3	Formation.....	12
4.4	Contenu et forme des prix.....	13
4.5	Règlement des comptes.....	13
4.6	Garanties.....	13
4.7	Assurance souscrite par le titulaire du marché.....	14
4.8	Résiliation.....	14
4.9	Contenu des prestations.....	14
4.10	Variantes et nombre d'offres.....	14

1 DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet du marché

La présente consultation porte sur l'acquisition et l'installation d'un Simulateur de Navigation comprenant un module Pêche destiné au lycée professionnel maritime Paul Bousquet à Sète répondant à toutes les exigences maritimes internationales comme à la législation française en vigueur pour 5 à 8 élèves et 1 professeur, pour une valeur estimative de 250 000 €.

1.1.1 Postes élèves

Chaque poste devra comprendre, sans s'y restreindre :

- 1 écran dédié « ECDIS » ;
- 1 écran dédié « ARPA Radar » ;
- 1 écran dédié « Conning » ;
- 3 écrans de « Visualisation » ;
- 1 Mini console de Conduite ;
- 1 Combiné radio avec support + 1 jeu de haut-parleurs ;
- 2 PC dédiés à la Navigation ;
- 1 PC pour la Visualisation.

Equipements des Postes Navire des postes élèves

Chaque poste élèves devra comprendre les équipements décrits ci-dessous interconnectés, compatibles et conformes aux recommandations OMI en vigueur. Les écrans que sont l'interface de conduite et visualisation des aides à la navigation, le Radar et l'Ecdis sont appelés Poste Navire.

- Un GMDSS

Le système doit comprendre les 4 zones océaniques, ainsi que les appareils réalistes permettant les communications en respectant les distances (VHF, MF, HF, INMARSAT, FLEET 77, NAVTEX , IDBE etc.).

- Un RADAR / APRA

Le radar doit permettre de visualiser plusieurs types de radars en bande S ou X existants sur le marché. Les normes de fonctionnement du Radar ARPA ne doivent pas être inférieures aux normes de fonctionnement réglementaires de l'OMI.

- Un ECDIS

L'Ecdis doit simuler un Ecdis actuellement commercialisé et il doit être conforme aux règlements, normes et conventions de l'OHI et l'OMI relatifs aux ECDIS à leur exploitation ou leur environnement.

- Un AIS

Cahier des Clauses

Particulières

Les informations du MKD de l'AIS doivent être diffusées au Radar et à l'Ecdis. Le boîtier est un AIS externe simulé interfacé au poste Navire et intégré au poste Navire avec la diffusion des informations en « Overlay » sur le Radar et sur l'Ecdis.

➤ Un DGPS

Les informations du DGPS sont intégrées au poste Navire avec la diffusion des informations sur le Radar et sur l'Ecdis. Le panneau de commande du DGPS du simulateur doit présenter un aspect identique à celui d'un DGPS réel. Ses commandes doivent être similaires à celles d'un appareil existant.

➤ Un loch doppler

Les informations du loch doppler doivent être diffusées au radar et à l'Ecdis. Une version synthétisée doit être intégrée au poste Navire avec un affichage standardisé. Il répond aux fonctionnalités d'un vrai Loch doppler avec une interface identique aux appareils commercialisés.

➤ Un Sondeur

Les informations du sondeur doivent être diffusées à l'Ecdis. Une version synthétisée est intégrée au poste Navire avec un affichage standardisé. Il répond aux fonctionnalités d'un vrai sondeur avec une interface identique aux appareils commercialisés.

➤ Un pilote automatique

Il est asservi au gyrocompas et au compas magnétique. Une version synthétisée est intégrée au poste Navire avec un affichage standardisé. Il répond aux fonctionnalités d'un pilote automatique avec une interface identique aux appareils commercialisés.

➤ Une interface Conduite du navire

Les différentes interfaces virtuelles ou réelles (commandes sur écran à l'aide d'une souris) doivent permettre de manœuvrer n'importe quel type de navire choisi asservi à cette console. Elles doivent pouvoir s'adapter aux navires utilisés.

➤ Un système de visualisation

Ce poste Navire est équipé de 3 écrans permettant une visualisation extérieure de l'environnement sur un secteur angulaire horizontal d'au moins 100° au total. Le système permet une observation sur tout l'horizon mais également une vision zoomée (jumelles). La qualité visuelle doit permettre de rendre un réalisme de vagues, d'ombres, de reflets du soleil et des objets, de transparence de l'eau paramétrable. Le système doit posséder un dispositif de visée avec prise de relèvement, des amers avec un gyrocompas et un compas magnétique avec le report automatique de ces relèvements sur l'ECDIS.

Un poste élève sera présenté sous la forme d'une Mini Passerelle de Navigation, comprenant sans s'y restreindre :

- Trois grands écrans (55' minimum) pour affichage de la visualisation 3D avec une vue de 180° ;
- Une console ECDIS ;
- Une console de Manoeuvre Conning avec barre et combiné radio ;
- Une console Radar ;

Cahier des Clauses

Particulières

- Un Afficheur Tête haute.

1.1.2 Poste professeur

Le poste professeur devra comprendre, sans s'y restreindre :

- Des écrans dédiés à la préparation et gestion des exercices ;
- Un écran de « Visualisation 3D » Vue d'oiseau ;
- Un Ecran de contrôle et gestion du simulateur ;
- Un PC dédié « Navigation » et « Exercice » ;
- Un PC pour la Visualisation ;
- Un Combiné radio avec support + un set de haut-parleurs + un casque avec micro.

Les fonctionnalités du poste professeur comprendront, sans s'y restreindre :

- Changer la position, la direction et la vitesse des navires Elèves, des autres navires, des hélicoptères, etc.
- L'instructeur a un contrôle total sur tous les objets de l'exercice, y compris ceux mentionnés ci-dessus ;
- Introduire des défaillances/défauts instantanément aux navires Elèves et/ou comme événement préprogrammé (temps, position et états conditionnels complexes) ;
- Les conditions météorologiques et la défaillance des navires peuvent être préprogrammées après un temps précis, ce qui permet à l'instructeur de créer par avance des scénarios complexes, et de se concentrer sur les élèves pendant l'exécution de l'exercice ;
- Définir des signaux sonores et de navigation pour les navires, les hélicoptères, etc.
- Les sons et les signaux de navigation pour les navires de transport et les hélicoptères peuvent être préréglés par l'instructeur et modifiés ultérieurement ;
- Créer des routes préprogrammées pour les navires, les hélicoptères, etc.
- Un nombre illimité de routes peut être préparé et stocké, chacune pouvant dépasser 50 points de passage ;
- Faites une « Avance rapide » pour tester rapidement un exercice ;
- Plusieurs modes d'avance rapide sont disponibles : de x2 à x20 ;
- Spécifiez les conditions environnementales (par exemple : dans le brouillard, l'instructeur a la possibilité de régler le niveau de visibilité souhaité) ;
- Un contrôle total des conditions environnementales est disponible : globalement, ou pour une zone locale définie (avec des niveaux de visibilité prédéfinis et de nombreux autres facteurs) ;
- Spécifier les conditions et les systèmes hydrographiques : Les conditions hydrographiques et autres paramètres des objets sont entièrement contrôlables par l'instructeur.

Au cours d'un exercice, le professeur est capable d'effectuer, sans s'y restreindre, les fonctions suivantes :

- Superviser l'exercice (démarrer, mettre en pause, arrêter et réinitialiser) ;
- Surveiller les navires Elèves ;

Cahier des Clauses

Particulières

- Ajouter de nouveaux objets, tels que des navires (trafic), des hélicoptères, etc.
- Contrôler les navires du trafic, les hélicoptères, etc. (contrôle manuel, modification des routes, ajout de nouvelles routes) ;
- Contrôler le son et des signaux de navigation pour les navires du trafic ;
- Contrôler les tugs (pousser / tirer / remorquer, remorquage en mode direct et indirect) ;
- Contrôler les amarres ;
- Contrôler les défaillances des navires Elèves ;
- Contrôler les alarmes des navires Elèves ;
- Contrôler les ancres (laisser filer, hisser, etc.) ;
- Contrôler les paramètres environnementaux (heure de la journée, vent, courant, profondeur, vagues, pluie, brouillard, etc.) ;
- Le cas échéant, surveiller et/ou enregistrer les communications et communiquer avec tous les navires Elèves et VTS (si couplé avec simulateur VTS). Ces enregistrements peuvent être synchronisés.

La station professeur affiche, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- Position et suivi des navires Elèves, avec identification ;
- Position et suivi des navires de trafic et autres objets dynamiques, avec identification ;
- Routes des navires trafic ;
- Informations & indices générés par l'instructeur (lignes, symboles, etc.) ;
- Caractéristiques des navires Elèves ;
- Caractéristiques et routes des navires trafic ;
- Conditions environnementales ;
- Statut des navires Elèves ;
- Statut des pannes ;
- Statut de l'équipement de navigation ;
- Caractéristiques des remorqueurs et des amarres ;
- Statut des ancres ;
- Informations AIS ;
- Informations hydrographiques.

A la fin d'un exercice, le professeur peut le rembobiner à n'importe quel moment, recréant ainsi le scénario à ce moment précis : navires Elèves, navires trafic, paramètres environnementaux, etc. et qui vont évoluer en fonction des données enregistrées.

Il doit pouvoir débriefer par vidéoprotection sur un tableau blanc, visible de tous les élèves et à laquelle il pourra apporter des informations par écrit.

Fourniture et installation d'un simulateur navigation

Cahier des Clauses

Particulières

Toutes ses données restent disponibles pour analyse, relecture depuis le début ou à partir de n'importe quel moment. Les données sont stockées dans un fichier journal dédié.

L'installation devra comprendre 10 zones de proximité (à minima 5 ports français et le détroit de Gibraltar) et 15 propositions de navires 3D minimum.

Les scènes visuelles devront être précises et réalistes, avec une représentation 3D de grande qualité. Elles comprendront, sans s'y restreindre :

- Les surfaces terrestres 3D ;
- Les objets côtiers statiques ;
- Les objets côtiers dynamiques (grues, automobiles, trains, antennes radar, etc.) ;
- Les objets d'exercice (navires, remorqueurs, radeaux de sécurité, SART, bornes d'amarrage, lignes d'amarrage et de remorquage, hélicoptères, avions, objets terrestres, etc.) ;
- Les aides à la navigation (bouées, phares) ;
- Les lumières (navigation, lumières culturelles).

Les divers matériels nécessaires au bon fonctionnement du simulateur seront fournis, soit sans s'y restreindre :

Serveurs, switches, routeurs pour accès à distance, consoles, racks, trackballs, barres à roue, thrusters, câblage complet, claviers, UPS, imprimante(s), supports pour écrans, casques, combinés simulés VHF radio, etc.

1.1.3 Simulateur pêche

Intégré au simulateur de navigation le module Pêche comprendra, sans s'y restreindre, les possibilités de :

- Manœuvrer à proximité d'autres navires impliqués dans des opérations de pêche ;
- Tracer et chasser le poisson, manœuvrer le navire afin d'obtenir la meilleure position des engins de pêche en ce qui concerne le haut-fond et le fond de la mer ;
- Manœuvrer en sécurité pendant l'installation du matériel de pêche ;
- Simuler différents types de pêche (chalut, senne, palangre, etc.) ;
- Régler l'engin de pêche (consoles de winch de chalut, de winch de senne, de gestion des lignes, etc.) ;
- Manœuvrer le matériel de pêche durant le chalutage de bancs de poissons avec notamment le contrôle de la profondeur du chalut pélagique ;
- Détecter la position et la profondeur d'un banc de poissons par le calibrage et l'utilisation appropriés des dispositifs acoustiques ;
- Simuler les différents équipements hydroacoustiques.

Cahier des Clauses

Particulières

1.1.4 Module SNSM

Toute proposition complémentaire de type simulateur « SNSM », favorisant la pratique d'une intervention « search and rescue », sera étudiée.

1.1.5 Garantie, mises à jour et SAV

L'offre commerciale devra proposer une garantie d'au minimum 2 ans et proposer un service de maintenance à distance et de mises à jour régulières. Le prestataire devra être en mesure de proposer, sans s'y restreindre, un devis de maintenance annuelle à l'issue de la garantie.

1.2 Durée et délai d'exécution du marché

La date et l'heure limites de l'offre sont fixées au vendredi 25 mai à 12h.

Le présent marché ne deviendra effectif et ne pourra recevoir de début d'exécution qu'après notification au fournisseur.

La livraison et l'installation devront intervenir dans la mesure du possible avant la semaine 40 de l'année 2022.

En suivant, une formation pour la prise en main du matériel devra être donnée aux utilisateurs. La facturation interviendra après service fait.

1.3 Intervenants

Au sens du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur est le Lycée maritime Paul Bousquet, représentée par son Directeur.

Domiciliation du Pouvoir Adjudicateur :

LYCEE DE LA MER PAUL BOUSQUET
112 RUE DES CORMORANS
34200 SETE

Titulaire

Le titulaire désigne une ou plusieurs personnes physiques, habilitées à le représenter auprès de l'acheteur, pour les besoins de l'exécution du marché. Cet ou ces interlocuteurs sont désignés dans l'offre du titulaire. Le titulaire est tenu d'informer, sans délai, l'acheteur de toute modification d'interlocuteur désigné.

2 MODALITES DE RETRAIT ET PRESENTATION DES OFFRES

2.1 Pièces particulières

- L'acte d'engagement dûment signé et paraphé, ainsi que ses annexes ;
- Le présent Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) ;
- Le bordereau de prix.

2.2 Modalités de retrait

Le dossier peut être retiré par voie électronique sur le site d'Aji France : <https://aji.fr>

Et sur le site du lycée : <https://www.lyceedelamer.fr>

Sur le site du Bulletin Officiel des annonces des marchés publics : <https://www.boamp.fr/>

2.3 Présentation des offres

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en Euros.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent l'acte d'engagement complété, le cahier des clauses particulières signé, le bordereau de prix complété, un dossier technique (devis, fiches techniques, plans...) ainsi que les renseignements suivants :

- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.
- Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

2.4 Modalités et date limite de remise des offres

Transmission dématérialisée

Les offres sont transmises par voie dématérialisées directement sur le site d'AJI en précisant le numéro et l'objet du marché.

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats des établissements publics d'enseignement (AJI) <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>, jusqu'à 8 jours avant la date limite de réception des offres.

3 LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Valeur technique de l'offre	Prix	Délai de livraison
30%	40%	30%

La note « valeur technique de l'offre » sera basée sur l'étude de la qualité du produit et de la prestation proposés à travers l'analyse des fiches techniques.

La note « prix » sera basée sur la somme du prix total TTC de la proposition.

La note « délai de livraison » sera basée sur la capacité à fournir la prestation dans un délai contraint (semaine 40 de l'année 2022).

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation précisées par l'article 1 du présent document sera écartée.

4 LIEU, CONDITIONS DE LIVRAISON, INSTALLATION, PAIEMENT

4.1 Livraison

Le matériel est livré dans au Lycée de la Mer Paul Bousquet, 112 rue des Cormorans 34200 Sète.

La date précise de livraison et de réception des matériels et équipements est fixée d'un commun accord entre le titulaire du marché et le Lycée, à compter de la notification du marché.

Le non-respect du délai d'exécution des prestations sera considéré comme une carence du fournisseur et donnera lieu à l'application de pénalités.

Le matériel est livré à destination franco de port. Le titulaire est responsable du mode de transport de ses produits dans les conditions prévues dans le CCAG – FCS.

Les risques afférents au transport jusqu'au lieu de destination ainsi que les opérations de déchargement et d'installation incombent au titulaire.

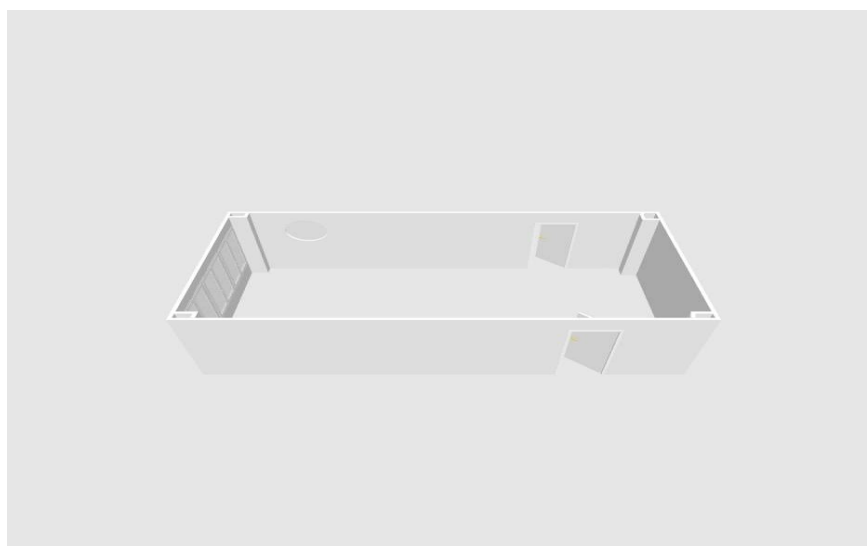
Les conditions de livraison ainsi que les opérations de vérifications seront soumises aux conditions prévues dans le CCAG - FCS.

Le titulaire s'engage à fournir toute la documentation, sous version papier et numérique, rédigée en langue française nécessaire à une utilisation et à un fonctionnement correct du matériel et à sa maintenance.

4.2 Installation

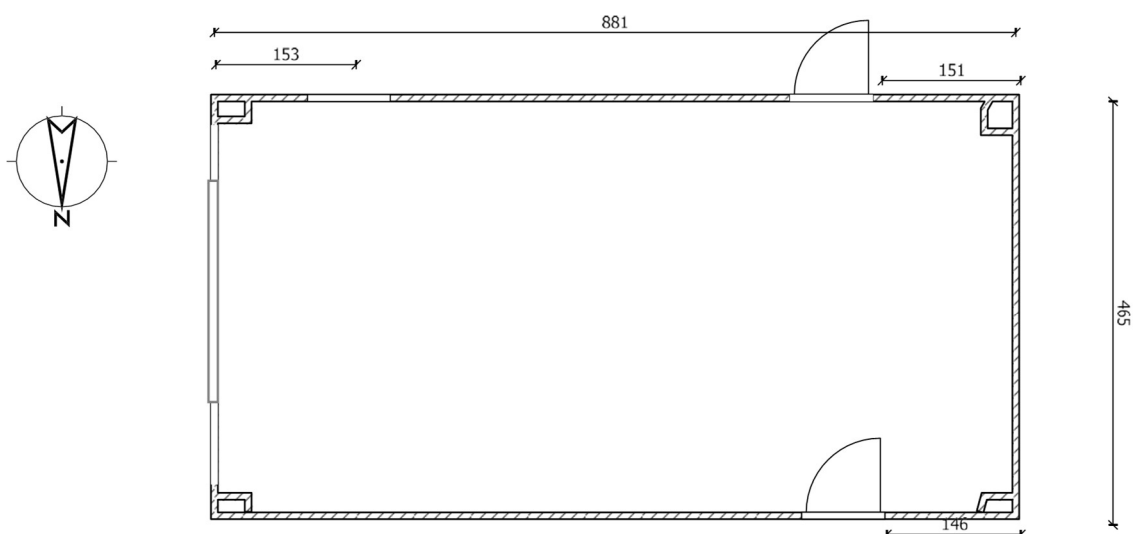
Le simulateur navigation sera installé et adapté au local dédié au sein du lycée de la Mer Paul Bousquet.

Le plan du local destiné à accueillir le simulateur de navigation est le suivant :



Cahier des Clauses

Particulières



Les opérations d'installation et de mise en service du matériel seront effectuées sur le site par le titulaire, le coût de ces prestations étant compris dans l'offre.

La prestation du fournisseur comprend le déchargement, le déballage, la mise en service et les essais de bon fonctionnement. Ce travail inclut également la formation pour la prise en main et l'utilisation du matériel. L'enlèvement des emballages vides est à la charge du titulaire. Ces opérations se font en présence d'un responsable du lycée.

Suite aux vérifications, les décisions d'admission, de réfaction, d'ajournement ou de rejet sont prises dans les conditions prévues dans le CCAG – FCS par le pouvoir adjudicateur.

Les prestations seront considérées comme terminées lorsque le matériel sera installé dans l'espace correspondant, que son bon état de fonctionnement aura été constaté par les services techniques de l'établissement et que la prise en main sera terminée. Si la marchandise livrée et installée est différente de la marchandise commandée, elle sera systématiquement refusée.

4.3 Formation

Le marché comprend une formation à l'utilisation du Simulateur pour 8 professeurs maximum par un formateur du fabricant. Le programme de formation devra, sur plusieurs jours, permettre de maîtriser toutes les fonctionnalités dont :

- La gestion de la mise en service/arrêt du simulateur ;
- Un minimum de connaissance de l'architecture et concept technique ;
- La préparation des exercices avec la constitution d'une bibliothèque et leur conduite ;
- La gestion des paramètres environnementaux ;
- Le débriefing et l'évaluation des élèves ;
- L'Ecdis et le radar Arpa ;
- Les commandes du Navire et les aides à la navigation ;
- Le mouillage et l'amarrage ;
- Les feux et les signaux ;
- Etc.

Cahier des Clauses

Particulières

4.4 Contenu et forme des prix

Les prix sont exprimés en euros et doivent comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la fourniture et les matériaux, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison, aux frais de montage de connexion, à l'écotaxe, et de prise en main.

Les prix sont fermes et définitifs et non actualisables pour la durée du marché.

L'offre du candidat présentera un bordereau de prix, détaillé faisant apparaître la ventilation du prix pour chaque prestation demandée dans le CCP.

4.5 Règlement des comptes

Les factures seront adressées au :

LYCEE DE LA MER PAUL BOUSQUET par un dépôt sur la plateforme Chorus Pro (en renseignant le n° SIRET du lycée : 193 415 999 0013).

Les paiements seront effectués par mandats administratifs.

Le directeur de l'établissement, ordonnateur des dépenses du lycée est M. Sylvain PELEGRIN. L'agent-comptable assignataire est M. Olivier VERNEGEOL.

Modalités de facturation :

Un acompte de 20% pourra être effectué ;

La facture afférente au paiement doit être établie en un seul original déposé sur Chorus Pro, et devra porter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

Le nom et adresse du créancier ;

Le numéro du compte bancaire ou postal, tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement ;

Le numéro du marché ;

La référence du bon de livraison ;

Le montant hors taxe de la prestation ;

Le taux et le montant de la TVA ;

La date de facturation.

Délai de règlement : le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le défaut de paiement dans les délais prévus par le Code des Marchés Publics fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice des titulaires. Le calcul des intérêts moratoires sera établi selon la réglementation en vigueur.

4.6 Garanties

La durée minimale de garantie est fixée à 24 mois matériel et main d'œuvre à compter de la date de réception finale par le lycée. Cette garantie minimale peut être prolongée par le fournisseur qui l'indiquera sur son offre.

Service après-vente

Le fournisseur doit être en mesure de proposer sans s'y restreindre un service après-vente efficient et de fournir les pièces de rechange durant 10 ans. Il devra s'engager à les expédier ou à les livrer dans les délais qu'il indiquera dans son offre. Le fournisseur devra pouvoir disposer de moyens pour intervenir au Fourniture et installation d'un simulateur navigation

Cahier des Clauses

Particulières

minimum par télémaintenance dans un délai fixé à 24 heures pour les situations d'urgence (ex : examens) et à 72 heures pour procéder à la maintenance des matériels et procéder aux dépannages nécessaires.

Des mises à jour régulières doivent être proposées.

4.7 Assurance souscrite par le titulaire du marché

Le titulaire du marché devra justifier d'un contrat d'assurance en cours de validité garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il encourt pour les dommages corporels et matériels dont il serait responsable. Il devra produire une attestation d'assurance lors de la réponse à cette consultation.

4.8 Résiliation

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés dans le CCAG-FCS.

Le marché pourra également être résilié dans les conditions prévues par l'article 47 du Code des Marchés Publics.

4.9 Contenu des prestations

Le contenu des prestations objets du présent marché est détaillé dans l'objet du Cahier des Clauses Particulières constituant le présent marché.

Remplacement des équipements :

Si un équipement fourni se trouvait ne pas correspondre au CCP ou présenter des pannes trop fréquentes, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de demander le remplacement du matériel aux frais du titulaire par simple lettre recommandée avec accusé de réception.

4.10 Variantes et nombre d'offres

Par ailleurs, les fournisseurs peuvent proposer des variantes améliorant le descriptif de base (précisées dans le CCP). Dans ce cas, ils devront rédiger une offre distincte pour chacune des variantes proposées. Si la variante porte sur la marque, ils doivent également compléter une offre pour chaque marque.

Le CCP précise que des prestations supplémentaires éventuelles peuvent être intégrées dans l'offre des candidats. Les candidats sont libres de les intégrer ou non dans leur offre.

Le cas échéant, les candidats souhaitant intégrer les prestations supplémentaires éventuelles à leur offre, devront alors présenter une offre avec les prestations supplémentaires éventuelles, et une autre sans celles-ci.

Cahier des Clauses Particulières

Je déclare avoir pris connaissance des clauses figurant dans le présent CCP et je m'engage à les respecter pendant toute la durée du marché.

Fait à,

le,

Le candidat,